

Personnel enseignant laïque

Si les enseignantes et enseignants laïques émergent comme le groupe majoritaire à la fin des années 1950, il reste que ceux-ci sont présents dans les établissements scolaires sur toute la période historique. Le phénomène est particulièrement vrai pour les secteurs ruraux en périphérie de la Ville de Sherbrooke. La quasi-totalité des écoles de rang et une part appréciable des écoles de village sont prises en charge par des institutrices laïques. Le travail de ces dernières se distingue malheureusement par des conditions de travail particulièrement difficiles. En effet, les enseignantes des commissions scolaires rurales sont les plus sous-payées, sans parler des conditions exécrables de bien des écoles de rang (vétusté du mobilier, hygiène déficiente, etc.). Par exemple, on estime que le salaire moyen d'une institutrice de rang, dans les années 1930, est deux fois inférieur à celui d'une institutrice de la ville et six fois inférieur à celui d'un instituteur de la ville. L'historienne qui a compilé ces données précise que « pour justifier cet écart, on invoque notamment le caractère temporaire de l'enseignement féminin et le fait que les femmes ne viennent chercher là qu'un salaire d'appoint »¹!

Il faut dire que la période qui suit la Grande crise financière de 1929 semble particulièrement difficile, en ville comme pour les municipalités rurales. Ainsi, en août 1932, les commissaires sherbrookoïses autorisent une baisse de 5 \$ par mois sur les salaires de tous les professeurs, laïques comme religieux, « vu la crise financière et économique par laquelle nous passons [...] et le grand nombre d'enfants pauvres auxquels la Commission doit fournir les livres gratuitement »². Cela dit, de telles mesures d'austérité sèment la grogne non seulement chez les enseignants, mais aussi parmi les inspecteurs d'écoles. L'inspecteur régional des Cantons de l'Est (région no 5), J.-Eugène Lamarre y voit plutôt un signe d'abus, surtout au détriment des femmes. Il note que le salaire moyen des institutrices laïques est passé de 232 \$ en 1931-32 à 163,80 \$ en 1932-33 :

¹ Au sujet du « caractère temporaire de l'enseignement féminin », il faut noter que plusieurs enseignantes perdaient ou quittaient en effet leur emploi une fois mariée et mère de famille. A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 80.

² BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 73.

« On peut l'expliquer par un égoïsme illimité et un affolement déraisonnable de notre population devant la crise qui sévit. L'état financier des commissions scolaires de la région « no 5 » ne justifie nullement ce geste malheureux ». L'inspecteur propose même l'instauration d'un salaire minimum, afin « d'endiguer le mouvement » à la baisse³.

³ *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1932-33*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1933, p. 56.